

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE
ET
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-U53-83
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN DE MODIFIER LA
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE HB 223 À L'ÉGARD DE LA
CATÉGORIE D'USAGE COMMUNAUTAIRE D'ENVERGURE ET DES NORMES
CORRESPONDANTES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 25 août 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2020-U53-83 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Hb 223 à l'égard de la catégorie d'usage communautaire d'envergure et des normes correspondantes.
2. Ce projet de règlement vise à ajouter la catégorie d'usage « communautaire d'envergure » et normes correspondantes à la « Grille des usages et des normes » de la zone Hb 223.
3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 25 août 2020, ce premier projet de règlement fera conjointement l'objet d'une consultation écrite et d'une assemblée publique de consultation.

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 9 au 16 septembre 2020.
5. Les questions et commentaires concernant ce premier projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard à la levée de l'assemblée tenue le 16 septembre 2020**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

******Attention aux délais postaux applicables******

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Modalités pour l'assemblée publique

6. L'assemblée publique de consultation sera tenue le **16 septembre 2020, à 18 h 00**, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
7. Le premier projet de règlement, ainsi que le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 8 du présent avis sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 25 août 2020) » (<https://ville.sainte-agathe-des->

monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/) ou à l'hôtel de ville, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

8. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter :
 - Pour la zone concernée « Hb 223 », les zones contiguës sont les suivantes : Ht 209, Hb 211, Hc 213, Cv 222, P 224, Cv 226, P 277.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 septembre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière